

**DÉPARTEMENT DE HAUTE-GARONNE**  
**Commune de GOYRANS (31120)**

**ENQUÊTE PUBLIQUE**  
**MODIFICATION N°1 du Plan Local d'Urbanisme**



**Du 12 novembre au 12 décembre 2024**

**Volume 2 - ANNEXES**

Commissaire enquêteur : Gérald BAUDE

Décembre 2024

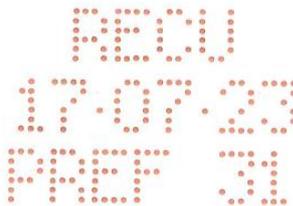
## SOMMAIRE

1	Documents administratifs et juridiques .....	3
1.1	Arrêté 24-23 du 06 juillet 2023 prescrivant la modification du PLU .....	3
1.2	Arrêté 25-24 du 24 octobre 2024 prescrivant l'enquête publique .....	5
1.3	Décision 02 octobre 2024 du Tribunal administratif de Toulouse nommant les commissaires enquêteurs .....	9
2	Attestations de parution et d'affichage .....	10
2.1	Attestations de parution du 29 octobre 2024.....	10
2.2	Attestations de parution du 13 et 20 novembre 2024.....	12
2.3	Attestation d'affichage du 29 octobre 2024.....	14
3	Procès-verbal de synthèse & Mémoire en réponse .....	15
3.1	Procès-verbal de synthèse du commissaire enquêteur .....	15
3.2	Mémoire en réponse de la commune de Goyrans .....	16

# 1 Documents administratifs et juridiques

## 1.1 Arrêté 24-23 du 06 juillet 2023 prescrivant la modification du PLU

**Commune de GOYRANS**  
Canton de CASTANET-TOLOSAN  
Département de la Haute-Garonne



### **ARRETE MUNICIPAL N° 24-23** **Portant prescription de modification du PLU**

**Le Maire de la Commune de GOYRANS**

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'urbanisme, notamment les articles L.153-36 à 44,

VU le plan local d'urbanisme de la commune de Goyrans approuvé le 11 avril 2018 et modifié le 11 février 2021,

**Considérant** qu'il est nécessaire de procéder à la modification du PLU pour les motifs suivants :

- Harmonisation des règles d'urbanisme au sein des secteurs urbains présentant des caractéristiques et enjeux similaires
- Préservation de la qualité architecturale du cœur de village
- Accompagnement de la densification mesurée des espaces bâtis pavillonnaires
- Mise à jour des annexes
- Ajustements réglementaires

**Considérant** que les modifications à apporter ne sont pas de nature à :

- changer les orientations définies par le projet d'aménagement et de développement durables ;
- réduire un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière ;
- réduire une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels, ou d'une évolution de nature à induire de graves risques de nuisance ;
- ouvrir à l'urbanisation une zone à urbaniser qui, dans les neuf ans (six ans (le cas échéant)) suivant sa création, n'a pas été ouverte à l'urbanisation ou n'a pas fait l'objet d'acquisitions foncières significatives de la part de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale compétent, directement ou par l'intermédiaire d'un opérateur foncier ;
- créer des orientations d'aménagement et de programmation de secteur d'aménagement valant création d'une zone d'aménagement concerté.

**Considérant** que la procédure de modification est menée à l'initiative de Mme le Maire ;

**Considérant** que la procédure de modification doit être notifiée aux personnes publiques associées mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9 du code de l'urbanisme ;

#### ARRETE

**Article 1** : une procédure de modification du PLU est engagée en vue d'apporter des évolutions réglementaires permettant à la fois de mieux harmoniser les règles d'urbanisme au sein des secteurs urbains présentant des caractéristiques et enjeux similaires, et d'accompagner la densification mesurée des espaces bâtis ;

**Article 2** : le dossier de modification du PLU sera notifié au préfet et aux personnes publiques associées mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9, avant l'enquête publique ;

**Article 3** : le dossier de modification et, le cas échéant, les avis émis par le préfet et les personnes publiques associées, seront joints au dossier d'enquête publique ;

**Article 4** : à l'issue de l'enquête publique, le maire en présente le bilan devant le conseil municipal, qui en délibère et adopte le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public par délibération motivée ;

**Article 5** : le présent arrêté fera l'objet de mesures de publicité définies aux articles R.153-20 à R.153-22. Il sera affiché en mairie de Goyrans pendant le délai d'un mois et la mention de cet affichage sera publiée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département. Une copie du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet.

Fait à GOYRANS, le 6 juillet 2023

Madame le Maire,



Véronique HAÏTCE

## 1.2 Arrêté 25-24 du 24 octobre 2024 prescrivant l'enquête publique

**Commune de GOYRANS**  
Canton de CASTANET-TOLOSAN  
Département de la Haute-Garonne

### **ARRETE MUNICIPAL N° 25-24**

#### **Prescrivant l'enquête publique relative à la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) De la commune de GOYRANS**

Le Maire de la Commune de GOYRANS ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.153-19 & R.153-8 ;

Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles L.123-1 à L.123-19 & R.123-1 à R.123-46 ;

Vu l'arrêté n°24-23 en date du 6 juillet 2023 prescrivant la procédure de modification n° 01 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) ;

Vu les pièces du dossier de modification n° 01 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) soumis à l'enquête publique ;

Vu la décision n° E24000148/31 en date du 02 octobre 2024 de Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Toulouse désignant :

- Monsieur Gérald BAUDE en qualité de commissaire enquêteur titulaire ;
- Monsieur Jean-Louis VERNET en qualité de commissaire enquêteur suppléant ;

Vu le Code de l'Environnement et notamment son article R.123-11 qui définit les modalités de publicité ;

### **ARRETE**

#### **Article 1 : Durée de l'enquête publique**

Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de modification n° 01 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Goyrans, d'une durée de 30 jours consécutifs à compter du mardi 12 novembre 2024 à 15h00 jusqu'au jeudi 12 décembre 2024 à 12h00 inclus.

#### **Article 2 : Objet de l'enquête publique**

Cette enquête publique porte sur la modification n° 01 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Goyrans, qui s'organise autour des axes suivants :

- Harmoniser les règles d'urbanisme au sein des secteurs urbains présentant des caractéristiques et des enjeux similaires,
- Veiller à la préservation de la qualité architecturale du cœur de village,
- Mieux accompagner la densification mesurée des espaces urbains pavillonnaires,

- Apporter quelques ajustements au règlement écrit et de mettre à jour les annexes du PLU qui le nécessitent.
- 

**Article 3 : Désignation du commissaire enquêteur**

Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Toulouse a désigné Monsieur Gérald BAUDE en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Jean-Louis VERNET en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

**Article 4 : Déroulement de l'enquête publique**

Le siège de l'enquête sera la mairie de Goyrans.

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés et mis à la disposition du public à l'Hôtel de Ville pendant 30 jours consécutifs aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie :

Lundi : 9h – 12h / 14h – 18h

Mardi : 15h – 19h

Mercredi : 9h – 12h

Jeudi : 14h – 18h

Vendredi : 14h – 17h

Chacun pourra prendre connaissance des dossiers et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête ou bien les adresser au commissaire enquêteur par écrit à la Mairie, à l'adresse suivante :

Mairie de Goyrans  
185 chemin des crêtes  
31120 GOYRANS

Ou bien par voie électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@goyrans.fr](mailto:urbanisme@goyrans.fr) en indiquant en objet du courriel « *Observations PLU pour le commissaire enquêteur* ».

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Les avis des Personnes Publiques Associées, ainsi que ceux de l'Autorité Environnementale seront joints au dossier d'enquête publique.

Les observations adressées par écrit ou par courriel au commissaire enquêteur seront annexées au registre d'enquête.

**Article 5 : Permanences du commissaire enquêteur**

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, propositions et contre-propositions écrites et orales à la Mairie de Goyrans sise 185 chemin des crêtes 31120 Goyrans, les jours et horaires suivants :

- Mardi 12 novembre 2024 de 15h00 à 19h00

- Samedi 23 novembre 2024 de 09h00 à 12h00
- Vendredi 06 décembre 2024 de 15h00 à 19h00

**Article 6 : Prolongation éventuelle de l'enquête publique**

Le commissaire enquêteur peut prolonger l'enquête publique par décision motivée pour une durée maximale de 30 jours lorsqu'il décide de tenir une réunion d'information et d'échange avec le public durant cette période de prolongation d'enquête.

**Article 7 : Personne responsable du projet**

Des informations sur le projet soumis à enquête publique peuvent être demandées auprès de Madame le Maire, responsable du projet, à l'adresse suivante :

Mairie de Goyrans  
185 chemin des crêtes  
31120 GOYRANS

Ou bien par voie électronique à l'adresse suivante [urbanisme@goyrans.fr](mailto:urbanisme@goyrans.fr) en indiquant en objet du courriel « *Demande d'informations – projet de modification n° 01 du Plan Local d'Urbanisme* »

**Article 8 : Clôture de l'enquête publique**

À l'expiration du délai de l'enquête publique prévu au présent article 1, le registre est clos et signé par le commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur dresse, dans les 8 jours après clôture de l'enquête publique, un procès-verbal de synthèse des observations qu'il remet à Madame le Maire. Ce dernier dispose de 15 jours pour produire ses observations éventuelles.

Le commissaire enquêteur dispose d'un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête publique pour transmettre à Madame le Maire le dossier avec son rapport, ses conclusions et avis motivés.

Simultanément, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera adressée à Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Toulouse.

**Article 9 : Rapport et conclusion du commissaire enquêteur**

Un mois après la clôture de l'enquête publique, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi que sur le site internet de la Ville, durant une durée d'un an.

**Article 10 : Publicité de l'enquête publique**

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans les deux journaux suivants : Le Petit Journal et La Dépêche du Midi.

Cet avis sera affiché notamment en Mairie, et publié par tout autre procédé en usage dans la commune.

Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée au dossier d'enquête publique avant l'ouverture de celle-ci en ce qui concerne la première insertion, et au cours de l'enquête publique pour la deuxième insertion.

Les informations relatives à l'enquête publique pourront être consultées sur le site internet de la Ville : <https://www.goyrans.fr>

**Article 11 : Approbation de la modification du Plan Local d'Urbanisme**

Après l'enquête publique, et en cas d'avis favorable, la modification n° 01 du Plan Local d'Urbanisme, éventuellement modifié, sera approuvée par délibération du Conseil municipal.

**Article 12 :**

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de la région Occitanie et du département de la Haute-Garonne,
- Monsieur le Commissaire enquêteur,
- Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Toulouse.

**Article 13 : Exécution du présent arrêté**

Madame le Maire est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera applicable après affichage et transmission au représentant de l'État dans le département.

Fait à Goyrans, le 24 octobre 2024

La Maire,

Véronique HAITCE



*Le présent arrêté peut faire l'objet devant le tribunal administratif compétent, par courrier ou par voie dématérialisée via l'application Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>, d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à partir de la notification de l'arrêté considéré. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'auteur de l'arrêté. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (en l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).*

### 1.3 Décision 02 octobre 2024 du Tribunal administratif de Toulouse nommant les commissaires enquêteurs

DECISION DU  
02/10/2024

N° E24000148 /31

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE TOULOUSE

La présidente du tribunal administratif

#### Décision désignation commission ou commissaire du 02/10/2024

Vu enregistrée le 01/10/2024, la lettre par laquelle M. le Maire de la Commune de Goyrans demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

*la modification du plan local d'urbanisme de la commune de Goyrans ;*

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2024 ;

Vu l'arrêté de délégation du 1er septembre 2023 de la présidente du tribunal administratif de Toulouse ;

#### DECIDE

**ARTICLE 1** : Monsieur Gérald BAUDE est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 2** : Monsieur Jean-Louis VENET est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 3** : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 4** : La présente décision sera notifiée à M. le Maire de la Commune de Goyrans, à Monsieur Gérald BAUDE et à Monsieur Jean-Louis VENET.

Fait à Toulouse, le 02/10/2024

La magistrate déléguée

Florence NÈGRE-LE GUILLOU



## 2 Attestations de parution et d'affichage

### 2.1 Attestations de parution du 29 octobre 2024



### ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce (Réf : LDDM472909, N°194999 ) est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

Edition : **La Dépêche Du Midi - 31**

Date de parution : 29/10/2024

Fait à Toulouse, le 25 Octobre 2024

Le Gérant

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Jean-Benoît Baylet', is written over a horizontal line.

Jean-Benoît BAYLET

Consultation sur [www.legales-online.fr](http://www.legales-online.fr); [www.actulegales.fr](http://www.actulegales.fr): loi n°2012-387 art. 101 : « A compter du 1er janvier 2013, l'impression des annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce (...) est complétée par une insertion dans une base de données numérique centrale ».  
L'usage des Rubriques de Petites Annonces des Journaux doit être conforme à leur destination. L'Agence s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du Journal et ne respectant pas les conditions générales de vente. La mise en page de l'annonce, située sur la partie droite de la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait présager de la mise en page effective dans les colonnes des publications concernées.

**midi.legales**  
L'EXPERT DES ANNONCES LEGALES

SIC evelyne  
Rue du Mas de Grille - 34438 Saint-Jean-de-Vedas Cedex  
RCS Montpellier 401 010 209 - Code APE : 73127 - Siret : 404 010 209 00017  
N° TVA Intracommunautaire : FR22404010209

**evelyne.**

## JUSTIFICATIF DE PARUTION

Cette annonce a été publiée dans son texte intégral, sous réserve d'incident technique :

**Le 29/10/2024 à 00h10 dans lepetitjournal.net 31 (31)**

**Avec une durée de visibilité de 30 jours**

**Références : LPJ160182, 56385**

**Dossier Client : PLU**



COMMUNE DE GOYRANS  
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Enquête publique sur le projet de modification n°1 du plan local d'urbanisme (PLU)

Par arrêté en date du 24 octobre 2023, Mme le Maire de GOYRANS a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de modification n°1 du plan local d'urbanisme (PLU). A cet effet M. Gérald BAUDE a été désigné par Mme la Présidente du Tribunal Administratif comme commissaire enquêteur et M. Jean-Louis VENET a été désigné comme commissaire enquêteur suppléant.

L'enquête se déroulera à la mairie de Goyrans du 12 novembre 2024 (15h) au 12 décembre 2024 (12h) pendant 30 jours consécutifs aux jours et heures habituels d'ouverture. **Le commissaire enquêteur recevra en mairie le mardi 12/11 de 15h à 19h, le samedi 23/11 de 9h à 12h et le vendredi 6/12 de 15h à 19h.**

Pendant toute la durée de l'enquête chacun pourra prendre connaissance du dossier en mairie ou sur le site goyrans.fr, et les observations sur le projet de PLU pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées au commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie de Goyrans ou par mail à urbanisme@goyrans.fr. Le dossier comporte l'avis de l'autorité environnementale. Les rapports et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie et sur le site goyrans.fr.

Au terme de l'enquête le projet, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier d'enquête publique, des observations du public et du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera approuvé par délibération du conseil municipal.

Consulter cette annonce sur le site de l'éditeur : <https://www.lepetitjournal.net>



Lien vers le certificat de parution

Document généré le 29 octobre 2024

Bon pour accord

1/2



SARL ARC-EN-CIEL - legale@lepetitjournal.net - marches-publics@lepetitjournal.net

Société A Responsabilité Limitée - Capital 8010 euros - Siret 344 572300 00046  
Code APE 5814Z - N° TVA FR 37 572 300 - RCS MONTAUBAN 344 572 300

## 2.2 Attestations de parution du 13 et 20 novembre 2024



### ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce (Réf : LDDM472913, N°195007 ) est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

Edition : **La Dépêche Du Midi - 31**

Date de parution : 13/11/2024

Fait à Toulouse, le 25 Octobre 2024

Le Gérant

Jean-Benoît BAYLET

Consultation sur [www.legales-online.fr](http://www.legales-online.fr); [www.actulegales.fr](http://www.actulegales.fr): loi n°2012-387 art. 101 : « A compter du 1er janvier 2013, l'impression des annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce (...) est complétée par une insertion dans une base de données numérique centrale ».  
L'usage des Rubriques de Petites Annonces des Journaux doit être conforme à leur destination. L'Agence s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du Journal et ne respectant pas les conditions générales de vente. La mise en page de l'annonce, située sur la partie droite de la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait présager de la mise en page effective dans les colonnes des publications concernées.

**midi.legales**  
L'EXPERT DES ANNONCES LEGALES

SNCEvelyme  
Rue du Mas de Grille - 34436 Saint-Jean-de-Vedas Cedex  
RCS Montpellier 401 010 209 - Code APE : 73127 - Siret : 404 010 209 00017  
N° TVA Intracommunautaire : FR22404010209

**evelyme.**



JOURNAL HABILITÉ À PUBLIER LES ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES  
Aude - Ariège - Aveyron - Gers - Toulousain - Comminges - Landes - Lot-et-Garonne  
Lot - Hérault - Hautes-Pyrénées - Pyrénées-Orientales - Tarn-et-Garonne

1300, Av. d'Ardis - BP 386 - 82003 MONTAUBAN - Tél. 05 63 20 80 00 - Fax. 05 63 20 80 01 - legale@lepetitjournal.net - marches-publics@lepetitjournal.net

## ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

Référence annonce : LPJ160484, N°56663  
Nom du support : lepetitjournal.net 31  
Département : 31  
Date de parution : 20/11/2024  
Objet : Enquêtes publiques / Enquête publique

Cette attestation est produite, sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

Le 19 Novembre 2024



Bon pour accord



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

### COMMUNE DE GOYRANS Enquête publique sur le projet de modification n°1 du plan local d'urbanisme (PLU)

Par arrêté en date du 24 octobre 2023, Mme le Maire de GOYRANS a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de modification n°1 du plan local d'urbanisme (PLU). A cet effet M. Gérald BAUDE a été désigné par Mme la Présidente du Tribunal Administratif comme commissaire enquêteur et M. Jean-Louis VENET a été désigné comme commissaire enquêteur suppléant.

L'enquête se déroulera à la mairie de Goyrans du 12 novembre 2024 (15h) au 12 décembre 2024 (12h) pendant 30 jours consécutifs aux jours et heures habituels d'ouverture. Le commissaire enquêteur recevra en mairie le mardi 12/11 de 15h à 19h, le samedi 23/11 de 9h à 12h et le vendredi 6/12 de 15h à 19h.

Pendant toute la durée de l'enquête chacun pourra prendre connaissance du dossier en mairie ou sur le site goyrans.fr, et les observations sur le projet de PLU pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées au commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie de Goyrans ou par mail à urbanisme@goyrans.fr. Le dossier comporte l'avis de l'autorité environnementale.

Les rapports et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie et sur le site goyrans.fr.

Au terme de l'enquête le projet, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier d'enquête publique, des observations du public et du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera approuvé par délibération du conseil municipal.

LE PETIT JOURNAL SARL ARC EN CIEL s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du support et ne respectant pas les conditions générales de vente. La mise en page de l'annonce, située sur la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait présager de la mise en page effective dans le support concerné.



SARL ARC-EN-CIEL - legale@lepetitjournal.net - marches-publics@lepetitjournal.net

Société A Responsabilité Limitée - Capital 8010 euros - Siret 344 572300 00046  
Code APE 5814Z - N° TVA FR 37 572 300 - RCS MONTAUBAN 344 572 300

## 2.3 Attestation d'affichage du 29 octobre 2024

MAIRIE  
DE  
**GOYRANS**  
HAUTE-GARONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Code Postal : 31120  
Téléphone 05 61 76 35 64  
Télocopie 05 61 76 45 28



**Certificat d'affichage de l'arrêté n°25-24 prescrivant l'enquête publique relative à la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Goyrans**

Je soussignée, Véronique HAITCE, Maire de Goyrans, certifie que :

L'arrêté prescrivant l'enquête publique relative à la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Goyrans a été affiché :

- Sur le panneau d'affichage en entrée de la Mairie
- Sur le site internet de la Mairie

A partir du 29 octobre 2024

Pour servir et valoir ce que de droit

Fait à Goyrans le 29 octobre 2024

Mme le Maire

Véronique Haitce



## 3 Procès-verbal de synthèse & Mémoire en réponse

### 3.1 Procès-verbal de synthèse du commissaire enquêteur

Le Procès-verbal de synthèse comprend d'une part, une synthèse de la procédure et du déroulement de l'enquête d'autre part, les avis et questions des personnes publiques associées, du public et du commissaire enquêteur. Il est reporté in extenso dans le volume 1 du rapport.

Toulouse, le 12 décembre 2024

Gérald Baude  
Commissaire Enquêteur

À

Madame Véronique Haitce  
Maire de Goyrans  
185, chemin des Crêtes  
31120 Goyrans

Objet : Enquête publique du mardi 12 novembre 2024 à 15h00 au jeudi 12 décembre 2024 à 12h00 relative à la modification n°1 du PLU de Goyrans

Référence : Décision n°E24000148/31 du 02 octobre 2024 de la présidente du tribunal administratif de Toulouse

Pièce jointe : Procès-verbal de synthèse comportant le mémoire des questions du commissaire enquêteur à la suite des observations et avis des personnes publiques associées et du public.

Madame le Maire,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint mon procès-verbal de synthèse relatif au projet de modification n°1 du PLU soumis à l'enquête publique en objet.

Il vous sera remis en main propre lors de la réunion prévue le 12 décembre 2024 en vos locaux.

Il a été émis au total 14 observations communiquées par courrier, par courriel et sur le registre mis à disposition du public.

Les réponses et les précisions que vous voudrez bien apporter sur chaque point contribueront à forger mon avis et à établir le rapport que je dois vous transmettre. Afin de tenir les délais qui me sont impartis, je souhaite recevoir votre mémoire en réponse sous quinze jours. Ces deux documents, procès-verbal et mémoire en réponse, seront intégrés au rapport.

Je vous prie de croire, Madame le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

Gérald Baude  
Commissaire Enquêteur



Copie par messagerie :

M. Denis Vaillant Maire-Adjoint à l'urbanisme ;  
Mme Cécile Armengaud Secrétaire de Mairie ;

### 3.2 Mémoire en réponse de la commune de Goyrans

Comme souhaité par le commissaire enquêteur, le procès-verbal fut complété par les réponses de la commune pour établir son mémoire en réponse adressé par courriel le 20 décembre 2024. Il est repris intégralement dans le rapport volume 1.

MAIRIE  
DE  
**GOYRANS**  
HAUTE-GARONNE

Code Postal : 31120  
Téléphone 05 61 76 35 64  
Télécopie 05 61 76 45 28



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Goyrans, le 19 décembre 2024

Monsieur Gérald BAUDE

**Objet** : Enquête publique du mardi 12 décembre 2024 à 15h00 au jeudi 12 décembre 2024 à 12h00 relative à la modification n°1 du PLU de Goyrans

**Ref** : Décision n° E24000148/31 du 2 octobre 2024 de la Présidente du Tribunal Administratif de Toulouse

**P.J** : Mémoire en réponse au procès-verbal de synthèse comportant le mémoire des questions du commissaire enquêteur à la suite des observations et avis des personnes publiques associées et du public

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint mon mémoire en réponse au procès-verbal de synthèse en date du 12 décembre 2024, relatif au projet de modification n°1 du PLU soumis à l'enquête publique en objet.

Je vous prie de croire, Monsieur le Commissaire Enquêteur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Véronique HAÏTCE  
Maire de Goyrans